



■ Tresses verre carrées et rectangulaires blanches

Fiche technique

Rév. 16/07/20

Description

Excellent substitut de l'amiante, la tresse de verre est fabriquée entièrement avec des fils de verre 6-9 μm . La température maximale d'utilisation conseillée est 550°C. Disponible sur demande avec traitement extérieur au graisse, ou avec induction silicone, vermiculite ou graphite.

Applications

Joint d'étanchéité pour chaudières, fours industriels, portes de fours, fours à coke, cuisinières et poêles, portes coupe-feu.

Conditionnement standard	
section mm	rouleaux kg
4 x 4	5
5 x 5	5
6 x 6	10
8 x 8	10
10 x 10	10
12 x 12	10
14 x 14	15
15 x 15	15
16 x 16	15
18 x 18	20
20 x 20	20
22 x 22	25
25 x 25	25
15 x 7	150 m

Altre misura disponibili su richiesta.
Disponibles aussi au mètre, avec densité inférieure, plus souples et flexibles.

Analyse chimique		
Bioxyde de Silicium	SiO ₂	52 ÷ 56 %
Oxyde de Aluminium	Al ₂ O ₃	12 ÷ 16 %
Oxyde de Calcium	CaO	16 ÷ 25 %
Oxyde ferrique	Fe ₂ O ₃	0,05 ÷ 0,4 %
Oxyde de Magnésium	MgO	0 ÷ 5 %
Oxyde de Bore	B ₂ O ₃	5 ÷ 10 %
Contenu de Alcalis	Na ₂ O+K ₂ O	0 ÷ 1 %
Oxyde de Titane	TiO ₂	0 ÷ 0,8 %
Fluor	F ₂	0 ÷ 1 %

Caractéristiques du fil de verre	
Diamètre des fibres	6-9 μm
Couleur	blanc
Caractéristiques mécaniques du fil de verre	
Essai de traction du fil vierge	34000 Mpa 493 ksl
Essai de traction du fil imprégné	2400 Mpa 348 ksl
Module à traction	73 Gpa 10,5 msj
Ténacité	Min.50 cN/Tex
Allongement à la rupture	2,2 ÷ 2,5%
Retour élastique	100%

Caractéristiques électriques du fil de verre	
Constante diélectrique	
- à 1MHz	6,4
- à 1GHz	6,13
Angle de perte	
- à 1MHz	0,0018 ÷ 0,0039
- à 1GHz	0,0039
Résistance volume	1014 ÷ 1015 Ohm/cm
Résistance surface	1013 ÷ 1014 Ohm/cm
Rigidité électrique	8 ÷ 12 kV/mm

Caractéristiques thermiques du fil de verre	
Température de fonctionnement maximale	550°C
Coefficient de dilatation thermique linéaire	5,3 10 ⁻⁶ m/m/°C
Chaleur spécifique	
- à 20°C	0,764 J/g·°K
- à 200°C	0,958 J/g·°K
Coefficient de dilatation thermique	1,0 W/m·°K

Les produits ne sont pas classés comme dangereux selon la réglementation européenne CLP 1272/2008 et ses amendements